

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962 - 1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 4 Juin 1963.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1161).
2. — Hommage à la mémoire de Sa Sainteté le pape Jean XXIII (p. 1161).
MM. le président, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.
3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1162).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 30 mai 1963 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE SA SAINTETE LE PAPE JEAN XXIII

M. le président. Mes chers collègues,

Sa Sainteté Jean XXIII a succombé hier soir à un mal implacable qu'il a supporté avec une sérénité et un courage qui ont ému le monde entier. (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Sa disparition sera particulièrement ressentie par tous les hommes de bonne volonté, par tous ceux qui gardent foi dans les forces spirituelles.

L'honneur m'a été donné de le bien connaître pendant les longues années au cours desquelles il a occupé la nonciature apostolique de Paris. Et, déjà, l'on pouvait apprécier le libéralisme de son esprit, l'absence totale de sectarisme de ses conceptions humaines, son profond amour des hommes, ses frères en humanité.

Chacun — croyant ou non croyant — devra lui garder une profonde gratitude pour avoir su faire retentir sur le monde un appel ardent au respect de ces suprêmes valeurs.

En votre nom, j'ai adressé aux membres du Sacré Collège nos condoléances émues et attristées, au moment où s'éteint ce souverain pontife, qui aura suscité l'admiration et le respect de tous, par sa rayonnante bonté et son effort héroïque en vue de consolider la paix et l'entente entre tous les hommes.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement tient à s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu par le Sénat à la mémoire du pape. Sa Sainteté Jean XXIII, ainsi qu'on vient de le rappeler, est particulièrement connue et par conséquent aimée dans notre pays où l'annonce de son décès a provoqué une émotion profonde. Son pontificat a certes été trop court, mais cependant il sera marquant. Les sentiments qui animaient Sa Sainteté vis-à-vis de l'humanité tout entière et son action en faveur de la paix en faisaient vraiment « le père de tous les hommes ».

Sa disparition est donc douloureusement ressentie non seulement par les fidèles de l'Eglise catholique, mais par le peuple français tout entier.

C'est pourquoi le Gouvernement, par ces quelques mots, comme par quelques autres dispositions, voulait s'associer au deuil qui frappe aujourd'hui la chrétienté.

M. le président. Le Sénat voudra certainement lever sa séance en signe de deuil. (*Assentiment.*)

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La prochaine séance publique aura lieu à quinze heures quarante-cinq avec l'ordre du jour primitivement fixé pour la présente séance.

La séance est levée en signe de deuil.

(*La séance est levée à quinze heures quinze minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.